



## REPRESSION SYNDICALE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE... PENAL

### Compte-rendu de la journée du 3 octobre 2014.

80 personnes ont répondu présents pour soutenir nos 4 collègues convoqués par la police suite au dépôt de plainte par le ministre en réponse à la journée de grève et de mobilisation intersyndicale du 8 octobre 2013 contre le projet de réforme du ministère dit "ministère fort". Les représentants syndicaux de l'interprofessionnel (UD, UL) étaient également présents ce 3 octobre 2014 devant le commissariat de Villeurbanne.

Au cours de ce rassemblement de protestation du 8 octobre 2013 devant l'INT les représentants du ministère ont refusé de rencontrer les manifestants, c'est dans ce contexte que plus d'une trentaine d'entre eux ont pénétré à l'intérieur de l'INT (école de formation du ministère) pour se faire entendre.

Seuls 4 collègues ont été convoqués pour l'instant par la police.

Les deux collègues convoqués le 3 octobre 2014 ont été entendus durant 1h pour « délit de dégradation en bande organisée ».

Il est reproché la dégradation d'un laurier, d'un poteau grillage pour le montant de ...3800 euros et la non distribution de plateaux repas aux directeurs départementaux et régionaux réunis en séminaire pour la mise en place du "projet de ministère fort".

L'utilisation du concept de "bande organisée" est évidemment en lien avec la gravité de l'acte dont l'effet à été de priver tout ce beau monde d'un petit coup de vin blanc mais ... c'est difficile à écrire dans une plainte.

Au cours de l'audition il a été confirmé que les personnes ont été identifiées par la direction régionale de notre ministère, et que l'enquête sera élargie afin d'auditionner d'autres collègues de Rhône-Alpes (42, 73, 74...).

D'ores et déjà, deux autres camarades de Lyon vont être entendus le **mardi 14 octobre à 10h30** et le **jeudi 16 octobre à 14h30**. Nous appelons l'ensemble des collègues à être présents afin d'exprimer notre solidarité.

**Nous assistons aujourd'hui à une criminalisation de l'action syndicale qui a pour objet de freiner toute contestation et expression syndicale au sein du ministère.**

**Ces accusations ridicules ne doivent pas entamer notre détermination à rester mobiliser contre la réforme et ses effets.**

#### Contacts presse :

**CGT** : Martine CORNELOUP ((06.32.96.77.60)

**SUD** : Benoît VERRIER (07 86 49 88 86)

**FO** : Florence BARRAL-BOUTET (06 82.90 84 79)

**SNU** : Dominique ROLS (06 81 45 84 03)

**CNT** : Gilles GOURC (06 87 33 14 32)